

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 14 Décembre 2017

5556

■ Budget annexe Transports – Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre (6ème et 7ème arrondissements).

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'extension du réseau de tramway de Marseille vers la place du Quatre Septembre faisait partie du projet global de modernisation et d'extension du réseau de tramway de Marseille comprenant trois lignes Noailles-Les Caillols, Quatre Septembre-Blancarde et Bougainville-Castellane, déclaré d'utilité publique en juin 2004.

La Communauté urbaine a pris la décision de phaser la réalisation de ce projet, ce qui a conduit à la mise en service à ce jour des lignes T1 : Noailles – Les Caillols et T2 : Blancarde – Euroméditerranée Arenc.

L'opportunité de ce tronçon a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des TCSP mené par la Communauté urbaine MPM. Depuis la création de la Métropole, cette dernière a défini ses objectifs en terme de transport avec l'adoption de l'Agenda Mobilité. Ce projet figure parmi les objectifs à l'horizon 2025 du programme d'investissements en Transports en Commun en Commun en Site Propre de l'Agenda Mobilité métropolitain approuvé par le Conseil de la Métropole en décembre 2016.

Le projet comprend une extension de 2,1 km, allant du croisement de la rue de Rome depuis la rue de Rome/Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du Quatre Septembre. Selon le schéma d'exploitation programmé, cette extension ne nécessite pas l'acquisition de matériel roulant supplémentaire.

Ce projet permettra de combler le déficit de transport en commun dans les quartiers du 7ème arrondissement dans lesquels la densité de population est importante.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi décidé de relancer les études arrêtées au niveau Avant-Projet en 2003 et d'établir un programme en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.

Il a donc été proposé au budget 2018 la création d'une opération pour la réalisation de l'Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre pour un montant total évalué à 75 000 000 d'euros hors taxes.

L'opération d'investissement n° xxxx relative à l'Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre inscrite au budget annexe Transports enregistrée dans l'autorisation de programme xxx du programme n° xx de la Métropole doit être affectée.

Cette opération est affectée partiellement à hauteur de 1 800 000 euros hors taxes pour permettre le lancement des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique. Ce montant comprend les études de maîtrise d'œuvre au niveau Avant-Projet, les études techniques préalables (sondages, reconnaissances, topographie, études environnementales), les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance des bureaux de contrôle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 01- 003/16/CM du 17 mars 2016 relative à l'élection du Président de la Métropole
- L'avis émis par le Conseil de Territoire de Marseille Provence en sa séance du

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation partielle pour un montant total de 1 800 000 euros hors taxes de l'opération d'investissement n° xxxxxxxx - Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre afin de permettre la réalisation des études ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n° xxxxxxxxxx - Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre pour un montant de 1 800 000 euros hors taxes rattachée au programme n° xx - autorisation de programme n° xxxxxxxx.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget 2018 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

CP 2018 : 150 000 euros hors taxes

CP 2019 : 250 000 euros hors taxes

CP 2020 : 1 400 000 euros hors taxes

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS